

Bureau du 11 décembre 2006

Décision n° B-2006-4816

commune (s) : Montanay

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route des Echets et appartenant à Mme Anne-Marie Michel - Libération de la parcelle exploitée par M. Jérôme Ribayron - Abrogation des décisions n° B-2006-4472 en date du 4 septembre 2006 et n° B-2006-4685 en date du 23 octobre 2006**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation de la voie nouvelle rue du Marjeon à Montanay, la Communauté urbaine se proposait d'acquérir, par décision du Bureau en date du 4 septembre 2006, une bande de terrain nu d'une superficie de 713 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 122 de la section AC et appartenant à madame Anne-Marie Michel. Or, cette parcelle est occupée par monsieur Jérôme Ribayron, exploitant agricole.

Afin de prendre en compte cette situation, il convient d'abroger les décisions des Bureaux des 4 septembre et 23 octobre 2006 et de soumettre au Bureau un compromis portant sur l'acquisition, à titre purement gratuit, de la parcelle ci-dessus appartenant à madame Anne-Marie Michel.

Une convention d'indemnisation serait passée avec monsieur Jérôme Ribayron, ce dernier libérant le terrain moyennant le versement d'une indemnité de 307 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Abroge :

a) - la décision n° B-2006-4472 en date du 4 septembre 2006 concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située route des Echets à Montanay et appartenant à madame Anne-Marie Michel,

b) - la décision n° B-2006-4685 en date du 23 octobre 2006 concernant la libération de la parcelle exploitée par monsieur Jérôme Ribayron.

2° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située route des Echets à Montanay et appartenant à madame Anne-Marie Michel.

3° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

4° - Approuve la convention qui lui est soumise concernant la libération de la parcelle de terrain située route des Echets à Montanay et exploitée par monsieur Jérôme Ribayron.

5° - Autorise monsieur le président à la signer.

6° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour la somme de 1 400 000 €.

7° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : exercice 2007 - compte 132 800 - fonction 822.

8° - Le montant à payer en 2007, concernant la libération de la parcelle exploitée par monsieur Jérôme Ribayron, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1 065, d'un montant de 307 € pour l'éviction et de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,